

## REGLEMENT

### ARTICLE 1- L'ORGANISATION

Le Trophée ETP au Féminin est organisé par **le groupement ETP au Féminin de la SID-ETP**

15 rue Cortambert

75016 Paris

### ARTICLE 2- LES OBJECTIFS DU TROPHEE ET LES CATEGORIES

Le Trophée ETP au Féminin a pour objectif d'honorer les femmes ingénieurs de l'ESTP (Ecole Spéciale des Travaux Publics), qui se sont illustrées par un projet particulier dans le secteur pour lequel elles travaillent.

Dans le cadre de l'édition 2012, 3 **catégories** ont été retenues:

- **Trophée Grande Entreprise**
- **Trophée PME/ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire)**
- **Trophée Coup de Coeur**

### ARTICLE 3- LES CANDIDATURES

**3 possibilités pour présenter un dossier de candidature :**

- Les entreprises proposent des candidatures de femmes exerçant en leur sein, sans que l'initiative de la candidature vienne de la candidate elle-même. Il convient alors d'informer les candidates de la démarche entreprise afin d'obtenir leur accord pour qu'en cas de victoire, celles-ci soient prêtes à participer à la cérémonie pour recevoir leur trophée.
- Les associations ou réseaux proposent des candidatures de femmes à condition d'avoir informé les candidates de la démarche et obtenu leur accord pour qu'en cas de victoire, celles-ci soient prêtes à participer à la cérémonie pour recevoir leur trophée.
- Les candidates, qu'elles soient dans une grande entreprise ou dans une PME ou ETI, choisissent de déposer elles-mêmes leur dossier de candidature pour le trophée qui leur paraît correspondre le mieux à leur réalisation de l'année.

### ARTICLE 4- ENGAGEMENT DES CANDIDATES

Les entreprises, les réseaux et les candidates à l'origine des candidatures présentées déclarent qu'elles disposent de tous les droits, notamment de Propriété Intellectuelle (brevets, marques, dessins et modèles, droits d'auteur) sur les projets présentés. Si tel n'est pas le cas, les personnes concernées garantissent que le titulaire des droits approuve leur participation et accepte le présent règlement.

En aucun cas, l'organisation ne pourra être tenue pour responsable de litiges liés à la protection de la Propriété Intellectuelle. L'entreprise, le réseau ou la candidate, à l'origine de la candidature fera, seule, son affaire de tous les litiges ou contestations qui pourraient survenir durant ou après la remise des trophées, à propos du dossier présenté. Elle indemnisera l'organisation de tous les préjudices que celle-ci subirait et le garantira contre tout trouble, revendication ou action quelconque à ce titre.

## **ARTICLE 5 - INSCRIPTIONS**

Les dossiers devront être adressés par mail à [contact@trophee-etp.com](mailto:contact@trophee-etp.com). Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur le site internet [www.trophee-etp.com](http://www.trophee-etp.com). Le CV à jour de la candidate doit être joint au dossier. L'inscription est gratuite. Le dépôt d'une candidature vaut acceptation du présent règlement.

**La clôture des inscriptions et de remise des dossiers est fixée au 15 décembre 2012.**

## **ARTICLE 6- RECEPTION**

Les dossiers devront être adressés, dûment remplis, sous peine de nullité, par e-mail avec accusé de réception, à l'organisation pour le 15 décembre 2012 au plus tard. Si un dossier est jugé non recevable par rapport au présent règlement, une lettre motivée en avisera la candidate.

## **ARTICLE 7- SELECTION DES NOMINEES ET DES LAUREATES**

Les membres du jury sont choisis par l'organisation parmi les personnalités reconnues du secteur du BTP, dirigeant(e)s d'entreprises ou d'associations, représentant(e)s d'écoles. Ils sont sélectionnés pour leur expertise professionnelle et leur représentativité, au regard des critères d'appréciation de chacune des catégories.

Les dossiers seront instruits dans un premier temps par les membres du bureau ETP au Féminin qui choisiront pour chacun des 3 trophées, 3 nominées. Les nominées présenteront à l'oral leur dossier aux membres du jury. Le jury choisira ensuite, à partir de cette liste de nominées, la lauréate pour chaque trophée.

## **ARTICLE 8- REMISE DES TROPHEES**

Les trophées seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra à Paris en mars 2013. Les nominées seront avisées de leur nomination par l'organisation et devront être présentes à la cérémonie afin de recevoir leur trophée.

## **ARTICLE 9- UTILISATION DES DROITS ET CONFIDENTIALITE**

L'organisation s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations relatives à chaque candidate, à ses travaux et à l'entreprise à laquelle elle appartient. Ces informations ne seront portées à la connaissance du jury et des prestataires de l'organisation qu'à la seule fin de l'organisation du concours, de la sélection des lauréates et de la communication autour du trophée.

Pour les lauréates et les nominées en revanche, du seul fait de leur nomination, l'organisation est autorisée à rendre publiques les informations sur leur dossier et à utiliser leur nom, adresse et image à l'occasion de manifestations et de publications écrites ou orales se référant au « Trophée ETP au Féminin ». L'organisation informera préalablement les lauréates et nominées de ces actions de communication.

## **ARTICLE 10- INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés ». Les lauréates et nominées sont informées que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur nomination. Elles acceptent que leurs données soient utilisées par l'organisation pour la réalisation des actions de communication prévues à l'article 9.

Toutes les candidates disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : Groupement ETP au féminin. SID ETP, Trophée ETP au Féminin 15 rue Cortambert 75016 Paris , ou par mail à [contact@trophee-etp.com](mailto:contact@trophee-etp.com).

## **ARTICLE 11- CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est disponible en ligne il peut être consulté et imprimé à tout moment à l'adresse Internet suivante [www.trophee-etp.com](http://www.trophee-etp.com). Une copie écrite du règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier à : Groupement ETP au féminin. SID ETP, Trophée ETP au Féminin 15 rue Cortambert 75016 Paris